
Délibération du Comité Syndical n° 2024/03/14-25

Séance du 14 mars 2024

Objet : **CONCESSION - Rapport du contrôle de la concession gaz exercice 2022**

membres en exercice :	83
membres présents :	54
pouvoir(s) :	1
membres votants :	55
votes pour :	55
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20240314-2024_03_14-25CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 14 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 1^{er} mars 2024, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Jacques	DELLERIE	X
4		T	Patrick	FONTAINE	X
5		T	Christian	GRANCHER	Ex.
6		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
7		T	Jean-Marie	JEANNE	X
8		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
9		T	Patrick	LEFEBVRE	X
10		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
11		T	Hervé	LEPILEUR	X
12		T	Yannick	PRIGENT	X
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	André	BASILLE	X
14		T	Claude	BAUDRY	Ex.
15		T	Claire	GUÉROULT	Ex.
16		T	Gérard	MOIZAN	X
17		T	Antonio	QUESADA	
	S	Michel	LEMESLE		

Délibération du Comité Syndical n° 2024/03/14-25

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Carmen	BLEAUDY	X
19		T	Philippe	CORDIER	X
20		T	Gilles	LARCHER	X
21		T	Thierry	LECARPENTIER	X
22		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
23		T	Didier	TERRIER	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
25		T	José	DUARTÉ	X
26		T	Gilles	DUVAL	Ex.
27		T	Gérard	GOUPIL	X
28		T	Hubert	MAILLET	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	André-Pierre	BOURDON	X
31		T	Franck	FOIRET	X
32		T	Didier	GASTON	X
33		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
34		T	Eric	SCARANO	Ex.
35		T	Laurent	VASSET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Jean-François	BLOC	X
37		T	Joël	DESCHAMPS	X
38		T	Daniel	LEGROS	X
39		T	Stéphane	MASSE	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Eric	CARPENTIER	
41		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
42		T	Daniel	GRESSENT	X
43		T	Jean-Louis	LUC	X
44		T	Xavier	VANDENBULCKE	X
45	9	T	Léon	BACHELOT	
46		T	Frédéric	BAILLEUL	X
47		T	François	CAPET	X
48		T	Bernard	LUCAS	Ex.
49		T	Lionel	SAILLARD	X
50		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
51	10	T	Patrice	AUVRAY	X
52		T	Chantal	COTTEREAU	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Gérard	LEPEUPLE	
55		T	Antoine	MAUGER	
56		T	Philippe	PECKRE	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Frédéric	CANTO	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Bruno	GENDRON	X
60		T	René	GUEUDIN	X
61		T	Pierre	SORIN	X
62		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X

Délibération du Comité Syndical n° 2024/03/14-25

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
64		T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
65		T	Daniel	ROCHE	X
66		T	Jean-Pierre	TROLEY	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Jean-Claude	BECQUET	X
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	Ex.
70		T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
71		T	Rémy	TERNISIEN	Ex.
72		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Georges	FLEURBAEY	X
74		T	Jérôme	GRISEL	X
75		T	Gérard	LEGER	Ex.
76		T	Karine	LEMOINE	
77		T	Gérard	LESUEUR	X
78	16	T	François	DUPUIS	
79		T	Eric	HERBET	
80		T	Philippe	LACAISSSE	X
81		T	Paul	LESELLIER	X
82		T	Yves	LOISEL	X
83		T	Christian	POISSANT	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Sylvain DELTOUR	4	Marcel VAUTIER	4

Secrétaire de séance :

Yannick PRIGENT a été désigné secrétaire de séance.

Objet : CONCESSION - Rapport du contrôle de la concession gaz exercice 2022

VU :

- L'article L3131-5 du Code de la Commande Publique,
- L'article le L1411-3 du CGCT,

CONSIDÉRANT :

- Chaque année, le concessionnaire GRDF et les propaniers (Antargaz-Finagaz et Primagaz) remettent au SDE76 les comptes rendus annuels d'activité des concessions de distribution publique du gaz (CRAC). Ces documents dressent un état des lieux patrimonial, technique et comptable des concessions et permettent au syndicat d'analyser l'évolution du réseau et de la qualité de l'énergie gaz distribuée d'une année sur l'autre.
- L'autorité concédante, à la suite, a également demandé aux concessionnaires des fichiers complémentaires et détaillés permettant un contrôle effectif et approfondi de la concession. Ces fichiers techniques et comptables ont permis de vérifier l'exactitude des données du CRAC, d'identifier les éventuelles incohérences et d'identifier plus en détails les activités menées au cours de l'année écoulée.
- A partir de l'ensemble de ces documents, le SDE76 étudie chaque année les données relatives :
 - à l'état du patrimoine (évolution, âge, matériaux...),
 - au fonctionnement du réseau (incidents, maintenance...),
 - à la qualité de l'énergie distribuée (sécurité et disponibilité),
 - à l'état financier et comptable des concessions.
- L'analyse croisée des données fournies par les concessionnaires permet au SDE76 de réaliser chaque année un rapport de contrôle de l'activité des concessionnaires, au travers duquel sont identifiés les points de vigilance et les axes d'amélioration à mettre en œuvre pour l'année suivante. Des missions de contrôles spécifiques sur certaines thématiques particulières peuvent également être engagées par l'autorité concédante.

PROPOSITION :

La Présidente présente le contenu du rapport d'activité et donne lecture des conclusions et des points de vigilance proposés par le service de contrôle du SDE76.

La présidente propose :

- de prendre acte des rapports annuels 2022 remis par GRDF, Antargaz-Finagaz et Primagaz,
- de prendre acte du rapport de contrôle et des points de vigilances mis en avant par le service de contrôle et demande d'appliquer des actions correctives concertées,
- de mettre à disposition ces rapports sur le site internet.

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2022 relatifs à l'exécution de nos délégations du service public de distribution de gaz en réseau, remis par GRDF, Antargaz-Finagaz et Primagaz,
- **PREND ACTE** du rapport de contrôle et des points de vigilance mis en avant par le service de contrôle et **DEMANDE** à celui-ci de mettre en œuvre des actions correctives concertées,
- **INDIQUE** mettre à disposition pour consultation ces rapports sur son site internet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.